

Investissement et désintéressement

Louise Vigeant

Number 94 (1), 2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/25812ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (print)

1923-2578 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Vigeant, L. (2000). Investissement et désintéressement. *Jeu*, (94), 7–10.

Éditorial

Investissement et désintéressement

Au moment où vous lirez cet éditorial, les audiences de la Commission sur la culture auront eu lieu. On y aura débattu du rôle de l'État dans le financement des arts ; organismes et artistes auront donné leur avis sur le fonctionnement de la Société de développement culturel (SODEC) et du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), principaux leviers provinciaux du soutien à la culture. Je ne peux évidemment pas commenter les résultats des travaux de cette commission – j'y reviendrai –, mais nous savons d'ores et déjà que les artisans de la culture ont plusieurs demandes à adresser à l'État. En janvier, des porte-parole du milieu ont formé le Mouvement pour les arts et les lettres, le M.A.L., afin de faire entendre de manière concertée la voix des artistes. Espérons que leurs doléances auront été entendues, car il est vrai que bien des promesses faites aux créateurs depuis plusieurs années n'ont pas été tenues. Il suffit de dire que, lorsque le CALQ a été créé en 1993, son budget était de quarante-trois millions de dollars et qu'il est resté à peu près le même depuis (quarante-six millions), bien que tous – gouvernement y compris – avaient évalué les besoins à soixante millions de dollars et donc prévu une augmentation graduelle du budget. C'est le moment de discuter de la question épineuse de l'investissement de l'argent public dans le développement des arts. La question est épineuse parce qu'on entend encore trop souvent dire que les artistes vivent aux « crochets » de l'État ou encore que tout nouvel argent est « enlevé » à la santé. Voilà donc l'occasion de combattre préjugés et démagogie, et de réfléchir collectivement à la responsabilité de chacun face à l'art.



Cartes postales
pour appuyer le M.A.L.

Faut-il encore le répéter ? Les artistes ne sont pas des « quêteux » : ils ont simplement droit à la pleine reconnaissance de la valeur de leur travail (or, actuellement, bien des artistes vivent au seuil de la pauvreté¹). Les créateurs remplissent une fonction des plus honorables, que dis-je, une fonction essentielle ; l'État a donc le devoir de soutenir les institutions culturelles et, d'abord, les artistes eux-mêmes. Il a ce devoir parce que, par définition, un État démocratique doit s'occuper du bien-être des citoyens, ce qui comprend l'accès à la culture² ; *a fortiori*, il doit assurer les moyens

1. Dans le communiqué du M.A.L., on peut lire que les artistes et les travailleurs des organismes du milieu des arts et des lettres sont « épuisés de payer de leur personne pour maintenir la qualité des productions tout en répondant aux impératifs budgétaires ; épuisés de travailler sans relâche pour un revenu insuffisant ; épuisés de renoncer à leurs cachets et à leurs droits d'auteur plutôt que de compromettre l'accès des œuvres au public ; épuisés de chercher perpétuellement des solutions pour éviter le déficit de leurs organismes ».

2. Rappelons qu'en 1948, au moment où a été « mise à jour » la Charte des droits de l'homme – la première datant de 1789 –, des droits sociaux (ou droits-créances, des droits à) ont été ajoutés aux droits naturels dits fondamentaux (droits-libertés ou droits *de*), parmi lesquels figure le droit à la culture, à côté du droit au travail et du droit à la paix.

de la création artistique. Dans ce débat, il faut sans cesse rappeler le rôle primordial de la culture dans notre société, comme lieu de connaissance et de reconnaissance, tant sur le plan personnel que collectif, comme lieu d'échanges, où idées et émotions voyagent, sortant chacun de son isolement. Il peut être difficile parfois d'évaluer les effets de l'art ; gageons toutefois que la culture contribue au bien-être psychologique, encourage la diversité et la curiosité et, par là, qu'elle peut combattre certains maux sociaux.

On oublie trop souvent que la vitalité de l'art ne se mesure pas seulement par les succès commerciaux. Du reste, même si nous n'évoquons que des raisons économiques pour justifier l'aide gouvernementale, nous pourrions rappeler qu'il est depuis longtemps établi que les activités culturelles dans une région comme celle de Montréal, par exemple, engendrent des revenus fort impressionnants. Par conséquent, ce secteur mérite au moins la même considération que les autres... et je ne parle même pas du sport professionnel. Mais pourquoi faudrait-il accepter, sans broncher, que ce ne soient que les valeurs économiques qui dictent les choix du gouvernement en matière d'investissement des fonds publics ? Revendiquons le droit au plaisir, à l'émotion, à la pensée ! Que nos impôts servent aussi à cela !

Nous avons parfois accusé la tradition qui, en matière de soutien étatique, de ce côté-ci de l'Atlantique, n'est pas celle de la majorité des pays européens où la culture représente depuis longtemps une valeur incontestable pour tous : nos artistes, « en compétition » avec bien d'autres sur le « marché culturel » ont souvent l'occasion d'envier les moyens de certains confrères ! Ainsi leurs demandes nous paraissent-elles aujourd'hui bien légitimes. Même si on ne doit pas faire aveuglément une équation entre moyens financiers et valeur artistique – la qualité des œuvres québécoises ayant été suffisamment soulignée ici et à l'étranger pour éviter cette facilité –, il apparaît évident que les artistes mériteraient de voir les conditions financières de leur pratique s'améliorer afin qu'ils touchent de meilleurs revenus et puissent travailler et vivre plus décemment. En outre, les moyens manquent cruellement pour aider la relève. Comment faire croire aux jeunes que l'art est capital si la preuve leur est donnée qu'ils ne peuvent en vivre ?

Que nous enjoignons l'État à prendre ses responsabilités auprès des artistes et du public n'implique pas pour autant que nous croyons que l'engagement dans le développement de la culture revienne exclusivement à l'État. Quand Wajdi Mouawad a fait sa sortie intempestive contre la présence – jugée outrancière – des commanditaires dans les théâtres montréalais, la manière en a choqué plus d'un, dont je suis, car j'abhorre le mépris et ne peux plus supporter le manichéisme. Néanmoins, il est dommage de dire que n'eût été le « style » dans lequel son texte a été rédigé, personne, peut-être, n'aurait entendu le message. Mais l'a-t-il vraiment été ? Je crois plutôt que, malheureusement, encore une fois, le débat a fait long feu. Pourtant, il y avait là matière à de bien bonnes questions : le privé a-t-il un rôle à jouer dans le soutien de la culture au Québec ? Comment ce soutien peut-il se manifester et dans quelles conditions ? Selon quels principes ? Y a-t-il une éthique de la commandite ?





Si le mot mécénat est bien désuet, la chose l'est encore plus. En effet, qui, de nos jours, *donne* de l'argent à des artistes sans rien demander en retour, dans le seul but de permettre à l'art d'exister ? Nous pourrions bien nommer les Phyllis Lambert, Bernard Lamarche ou Ben Weider, mais nous devons admettre que, dans notre monde plutôt mercantile et singulièrement préoccupé de rentabilité, le mécène (soit une « personne physique ou morale qui apporte un soutien matériel, sans contrepartie directe, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ») a fait place au commanditaire ou au *sponsor*, comme disent les Français, c'est-à-dire à celui qui donne « une aide financière à des fins publicitaires à une action sportive ou culturelle³ ». Y a-t-il place aujourd'hui pour le mécénat, c'est-à-dire pour le soutien à un bien « d'intérêt général », en l'occurrence l'art, qui ne peut vivre sans lui, tout simplement parce qu'il ne peut générer par lui-même les sommes nécessaires à sa propre manifestation (ne serait-ce que parce que la création est une démarche intellectuelle exigeante nécessitant beaucoup de temps) ? Sommes-nous contraints à ne toujours compter que sur deux sources de financement : les subventions émanant des gouvernements ou les investissements publicitaires des corporations privées ?

Poser la question implique que nous nous interrogeons sur les motivations de ces corporations et, surtout, cela nous entraîne sur la voie d'une réflexion qui touche, en fait, aux mentalités. Est-il impensable, par exemple, de modifier la conception que les corporations ont souvent de leur présence dans le monde culturel ?

Peut-on discuter d'une fonction sociale qu'elles pourraient remplir en soutenant les artistes ? En d'autres mots, peut-on croire que le soutien à la culture puisse être un but en soi et non pas être seulement perçu comme un instrument de visibilité ? Sur ce plan, devons-nous rappeler que les glissements sont parfois aussi possibles (bien que plus sournois) dans le « public » que dans le « privé » ? Certes, le *arm's length* reconnu aux organismes subventionneurs, hérité des Britanniques, protège normalement les artistes contre les interventions des gestionnaires. Mais la tentation est souvent bien grande de tirer un profit politique de certaines mesures... Il aura fallu, par exemple, un important tollé pour que la ministre Sheila Copps renonce à obliger les

éditeurs canadiens soutenus par le gouvernement fédéral à apposer le drapeau canadien dans leurs livres...

À ce propos, et ce n'est pas la dernière des questions que la diatribe de Wajdi Mouawad aura permis de soulever : le financement public est-il effectivement plus garant de l'authenticité des œuvres que l'argent privé ? N'a-t-on pas vu des gouvernements imposer des politiques culturelles qui ne servaient pas uniquement la liberté de l'artiste ? Toute situation de monopole comporte des risques. Demander sa juste part de l'argent que les contribuables « confient » au gouvernement pour qu'il gère

3. Les deux définitions sont tirées du dictionnaire *Robert*. Par ailleurs, le mot « commanditaire » que nous employons au Québec, mais qui a tendance à être remplacé par « partenaire », a un sens particulier dans le reste de la francophonie, où l'on ne peut « commanditer » qu'un meurtre !

la vie publique et permette à chacun d'avoir accès aux biens essentiels : santé, éducation, travail, culture, demander donc qu'une part substantielle de cet argent serve à la culture est tout à fait justifié, dans notre contexte social et politique. Mais faut-il pour autant déclarer tout argent provenant d'une autre source, d'emblée, « corrupteur » ?

Le secteur culturel doit poursuivre ses efforts pour approcher de nouveaux partenaires dans le privé et le privé accepter de jouer un rôle plus sérieux dans le développement culturel. D'une part, certains, à l'esprit peut-être un peu trop romantique, pourraient examiner leurs réflexes qu'il serait facile d'identifier à des préjugés et arrêter de penser que l'argent pervertit forcément les cœurs purs. D'autre part, certaines entreprises privées pourraient mieux réfléchir à ce rôle qu'on leur demande de plus en plus d'assumer en acceptant l'idée que la place qu'ils se sont faite dans notre monde capitaliste ne va pas sans une certaine responsabilité à l'égard de ceux qui sont, certes, des clients, mais aussi des citoyens sans lesquels ce monde ne serait pas. Bref, ils devront accepter que les lois du marché ne s'appliquent peut-être pas toujours de la même manière dans tous les secteurs, que la culture n'est pas un « produit » comme les autres, qu'elle constitue, au contraire, un inestimable bien de l'humanité dont il faut sauvegarder l'essence. Disons-le encore en d'autres mots : tout le champ culturel n'est pas compris dans l'industrie du divertissement.

Sans cet esprit, jamais l'idée que l'argent versé aux compagnies artistiques n'est pas qu'assimilé à de la publicité ne sera acceptée. Les compagnies qui joueront ce rôle social de soutien à la culture, dans le plein respect de son indépendance, auront la gratitude du public d'autant plus que leur action sera perçue comme indépendante de leurs intérêts commerciaux immédiats. Cela devrait nous débarrasser de ce concessionnaire automobile qui place une voiture sur la scène de la Place des Arts lors des spectacles de l'Opéra de Montréal...

Dans ce combat incessant pour la reconnaissance de l'importance du soutien à la création et à l'accès à la culture, les artistes seraient en droit d'avoir l'appui de tous, car toute notre communauté bénéficierait d'une culture en meilleure santé, dynamique et diversifiée. Socialement, si nous tenons à nous sortir de cette « crise des valeurs » dont plusieurs craignent qu'elle soit permanente, nous devons tous être plus exigeants moralement envers nous-mêmes et envers les autres : les leaders politiques, économiques et syndicaux y compris. Le rôle des intellectuels – dont font partie les professeurs, les artistes, les journalistes et autres penseurs – consiste peut-être, de nos jours, à rappeler que le désintéressement est nécessaire pour sauvegarder les acquis de nos sociétés démocratiques et les préserver de la pensée unique et du cynisme.

LOUISE VIGEANT

